



## Remboursement des travaux quand pas de caution

Par **Roulettes**, le **14/04/2011** à **16:00**

Bonjour,

J'ai loué une chambre meublée sans caution. Ma locataire a toujours payé ses loyers, sauf le dernier et est partie en laissant la chambre très sale et avec quelques travaux à faire.

Comment puis-je me faire rembourser puisque je n'ai pas demandé de caution ? Il y a t-il une procédure spéciale à suivre ? Sachant aussi que je ne peux la contacter que par téléphone car elle ne veut pas me donner sa nouvelle adresse.

Par avance, merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **19:52**

Avez-vous un EDL contradictoire signé par les deux parties, ou fait par huissier mentionnant les dégradations ?

Par **Roulettes**, le **15/04/2011** à **17:13**

Bonjour,

Nous n'avons pas fait d'entrée des lieux, mais un état de sortie des lieux va être fait à la fin du mois.

Cordialement

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **19:20**

donc vous pourrez faire les travaux apparaissant à faire sur l'EDL de sortie (à condition,évidemment que ce soit du ressort de la réparation locative). Ensuite, facture à l'appui, vous pourrez lui demander de payer

Par **miac**, le **16/04/2011** à **09:40**

Bonjour

je ne comprends pas la réponse de mimi493 ou elle est incomplète, si il n'y a pas eu EDL d'entrée comment le propriétaire peut dire qu'il y a eu des détériorations de la chambre. louer un appartement n'est pas une chose qui se fait à la légère il faut toujours que se soit fait dans les règles.

Bon courage

Par **Roulettes**, le **16/04/2011** à **12:05**

Bonjour,

Merci pour ce conseil Mimi493.

J'ai d'autres questions complémentaires à poser : quelle est la procédure à suivre ? J'envoie les factures à ma locataire et lui demande de me rembourser ?

Si elle ne veut pas (comme cela semble être le cas) me donner sa nouvelle adresse, comment faire ? Puis-je envoyer ces factures chez ses parents ? (ils pourraient me rétorquer que leur fille n'habite plus chez eux).

Et enfin, si malgré mes envois de factures, cette locataire ne me paye pas, quels recours ai-je ?

En fait, étant donné son courrier de congé je crains le pire car elle me menace déjà de ne pas me payer le mois en cours car elle n'habite plus à cette adresse.

Cordialement

Par **mimi493**, le **16/04/2011** à **14:10**

[citation]je ne comprends pas la réponse de mimi493 ou elle est incomplète, si il n'y a pas eu EDL d'entrée comment le propriétaire peut dire qu'il y a eu des détériorations de la chambre. [/citation] la loi le prévoit. En l'absence d'EDL d'entrée, le locataire est réputé avoir rendu le logement en bon état (donc on fait comme si on comparait avec un EDL d'entrée disant que tout était en bon état)

[citation]uelle est la procédure à suivre ? J'envoie les factures à ma locataire et lui demande de me rembourser ?

Si elle ne veut pas (comme cela semble être le cas) me donner sa nouvelle adresse, comment faire ? Puis-je envoyer ces factures chez ses parents ? (ils pourraient me rétorquer

que leur fille n'habite plus chez eux). [/citation] Vous commencez par une LRAR chez les parents (ils sont caution ?) à son nom. Vous verrez bien si vous avez l'AR. Sinon, vous devrez aller voir un huissier

Par **Roulettes**, le **16/04/2011** à **19:21**

Non, les parents ne sont pas caution. Ma démarche partait vraiment d'un bon sentiment : je voulais rendre service à une jeune étudiante. Je voulais faire ce que l'on avait jamais fait pour moi.

Merci beaucoup pour vos conseils, je vais faire ce que vous me conseillez.

Cordialement.